

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====

MAIRIE DE SAINT-PERREUX

=====

Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94

=====



CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 10 avril 2018

=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 28 février 2017

PRESENTS : Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoints, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mr Lionel JOUNEAU, Mme Karine LAMBERT, Mr Jean-Jacques FRADIN (pourvoir à Richard GUILLEVIC), Mme Joëlle GUIMARD (pourvoir à Marie-Thérèse THÉOU)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 10

VOTANTS : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2018

Mme Stéphanie ROUILLÉ a été élue secrétaire de séance

Budget Assainissement M49

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Charles BODIGUEL, premier adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr Lionel JOUNEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui lui a été soumis, lequel se résume ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	21 609.46 €
	Recettes :	25 287.59 €
	Excédent de fonctionnement :	3 678.13 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	14 924.88 €
	Recettes :	21 232.18 €
	Excédent d'investissement :	6 307.30 €

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoint, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme Karine LAMBERT, Mr Jean-Jacques FRADIN (pouvoir à Richard GUILLEVIC), Mme Joëlle GUIMARD (pouvoir à Marie-Thérèse THÉOU)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14 **PRESENTS** : 11 **VOTANTS** : 13

Budget Assainissement M49

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat de l'année 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2017 en report sur l'exercice 2018 avec les imputations suivantes :

Fonctionnement : Recettes : Article 002 4 213.25 €

Investissement : Dépenses : Article 001 3 670.38 €

Recettes : Article 1068 3 670.38 €

BUDGET Assainissement

BUDGET PRIMITIF 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce budget de la façon suivante :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	30 863.50 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	24 293.88 €

PRESENTS : Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoint, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mr Lionel JOUNEAU, Mme Karine LAMBERT, Mr Jean-Jacques FRADIN (pouvoir à Richard GUILLEVIC)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14 **PRESENTS** : 11 **VOTANTS** : 12

BUDGET COMMUNE

Approbation du Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Charles BODIGUEL, premier adjoint, délibérant sur la Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr Lionel JOUNEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 qui lui a été soumis, lequel se résume ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	730 368.06 €	
	Recettes :	872 912.91 €	
	Excédent de fonctionnement :		142 544.85 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses :	1 016 749.68 €	
	Recettes :	1 215 415.39 €	
	Excédent d'investissement :		198 665.71 €

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoint, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme Karine LAMBERT, Mr Jean-Jacques FRADIN (pouvoir à Richard GUILLEVIC)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14 **PRESENTS** : 12 **VOTANTS** : 13

Budget Commune M14

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET COMMUNE

Affectation du résultat de l'année 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2017 en report sur l'exercice 2018 avec les imputations suivantes :

Fonctionnement : Recettes : Article 002 302 581.80 €

Investissement : Recettes : Article 001 188 858.67€

Recettes : Article 1068 341.33 €

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2018

La Commission "Restaurant scolaire" propose de revaloriser les tarifs du service de restauration de la façon suivante, à compter du 1^{er} septembre 2018:

Tarif « enfants »	3.40 Euros
Tarif « 3 ^{ème} enfant » d'une fratrie	3.08 Euros
Tarif « Adultes »	6.21 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les nouveaux tarifs des repas.

TARIFS GARDERIE À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2018

Sur proposition de la Commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revaloriser les tarifs de la garderie, de la façon suivante :

- 0.94 € pour une heure
- 1.56€ au-delà d'une heure de présence.

TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2018. Ils seront fixés de la façon suivante :

Taxe d'habitation	18.40
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	25.10
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	72.69

FONDS DE CONCOURS 2018 – SECTION FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes du Pays de REDON, par délibération en date du 18 juillet 2011, a décidé de substituer le versement de Fonds de Concours, en Fonctionnement et en Investissement, à la Dotation de Solidarité Communautaire, l'objectif étant de soutenir l'aménagement sur le territoire de la CCPR et de préserver les marges de manœuvres financières de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2018, il convient de solliciter auprès de Redon Agglomération, le versement de ces Fonds de Concours, tout en sachant qu'il s'agira probablement de la dernière année de ce type d'aide communautaire.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le versement d'un Fonds de Concours en fonctionnement, à hauteur de 33 172.07€, et autorise Mr le Maire à signer la convention relative aux équipements suivants :

ÉQUIPEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOIRIE	30 585.71€	Autofinancement : 17 585.71€
		CCPR : 13 000.00€
Complexe sportif extérieur	20 001.83€	Autofinancement : 14 001.83€
		CCPR : 6 000.00€
Complexe Socio-culturel	23 730.95€	Autofinancement : 13 730.95€
		CCPR : 10 000.00€
Salle PETROC	12 780.22	Autofinancement : 8 780.22€
		CCPR : 4 000.00€
ALSH	5 645.06€	Autofinancement : 5 472.99€
		CCPR : 172.07€

CRÉDITS SCOLAIRES 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les crédits et subventions scolaires pour l'année 2018 de la façon suivante :

ECOLE PUBLIQUE :

Fournitures scolaires	55.00 € par élève	Somme inscrite au budget art.6067 Montant versé à la Coopérative Scolaire
Arbre de Noël	11 € par élève	
Classes transplantées	82.70 € par élève de CE-CM	
Initiation langues étrangères (forfait)	680.30 €	

ECOLE PRIVEE :

Fournitures scolaires	55.00 € par élève	Ces sommes seront versées à l'OGEC de SAINT-PERREUX
Arbre de Noël	11 € par élève	
Classes transplantées	82.70 € par élève de CE-CM	
Initiation langues étrangères (forfait)	680.30 €	

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2018, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 119.55 €.

CONTRAT D'ASSOCIATION

Participation communale aux dépenses de fonctionnement (matériel) des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint-Joseph

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat d'association a été signé le 23 novembre 2007 entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique (DDEC) en faveur de l'école Saint-Joseph de SAINT-PERREUX. Ce contrat prenait effet à compter de la rentrée 2007-2008 ;

Il rappelle également que, par délibération en date du 12 juin 2007, le Conseil Municipal s'est engagé à participer au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés sur le territoire de la Commune. Ce financement est défini chaque année en comparaison avec les coûts des élèves scolarisés à l'école publique communale établis sur l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Fixe, dans le cadre du contrat précité et au titre de l'année 2018, les montants de la participation financière de la façon suivante :

Classes	Montant par élève	Effectifs au 1/1/2018 domiciliés sur la commune	Montant de la participation 2017
Élémentaires	681.68	26	17 723.68 €
Maternelles	1 532.45	17	26 051.65 €
		TOTAL	43 775.33 €

2. Décide que cette participation sera versée à l'O.G.E.C. de l'école privée Saint-Joseph de Saint-Perreux en quatre fois à trimestre échu (soit 4 versements de 10943.83 Euros),
3. Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTION CCAS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de fonctionnement au budget annexe du CCAS de 3 359.47 €.

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention d'équipement au budget Assainissement de 4 000.00 €.

SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 13 voix Pour et une Abstention, d'attribuer en 2018, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	MONTANT
Association Sports et Loisirs - ST-PERREUX	220.00
Anciens A.F.N. - ST-PERREUX	120.00
APEA ECOLE PUBLIQUE	620.00

APEL ECOLE PRIVEE	620.00
F.C. - ST-PERREUX	2100.00
Gymnastique d'entretien - ST-PERREUX	420.00
Gymnastique volontaire Seniors - ST-PERREUX	120.00
Société de chasse - ST-PERREUX	120.00
LA PÉRUSIENNE - ST-PERREUX	120.00
Les Ptits L'Oust'Iks – ST-PERREUX	120.00
ASNP - ST-PERREUX	120.00
AAD – Proxim Services	188.45
ADMR Allaire	1010.50
Alcool Assistance	50.00
COS du Personnel du Canton d'Allaire	99.92
Croix Rouge	624.50
Association des Donneurs de Sang - ST-JACUT-LES-PINS	50.00
Les Amis de la Santé (56) - LA GACILLY	50.00

Participation C.I.A.S 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la Commune en 2003 au Centre Intercommunal d'Animation Sociale (C.I.A.S.) géré par la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine et propose d'étudier le montant de la participation financière qui sera versé pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Décide de participer pour 2018 au financement du Centre Intercommunal d'Animation Sociale géré par la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine dont le siège social se situe à REDON (Ille-et-Vilaine) ;
2. Fixe le montant de cette participation à 5.65 € par habitant, sur la base de 1249 habitants ; soit 7 056.85 € ;
3. Décide d'attribuer également au C.I.A.S. une subvention de 407.00 € destinée au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) organisé sur la commune pendant les vacances scolaires.
4. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Budget COMMUNE Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2018 comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	1 131 931.80 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	676 317.33 €

**TRAVAUX DE RÉNOVATION DE « LA MAISON DIOCÉSAINÉ »
PLAN DE FINANCEMENT - DSIL**

Par délibération en date du 28 novembre 2017, l'assemblée adoptait le projet d'aménagement d'un pôle Enfance, Jeunesse et Associations, ainsi que son plan de financement.

Mr le Maire expose aux élus la circulaire préfectorale du 6 avril 2018, annonçant la reconduction en 2018 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Compte-tenu des orientations du projet communal, Mr le Maire suggère de le proposer aux services en charge de ce dossier et de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses HT	Recettes
	État (DETR 27% de 450K€) 121 500.00 €
	Département (PST 2018 - 20%) 96 000.00 €
Coût des travaux : 400 000.00 €	CCPR (Fonds de concours 2017) : 22 526.38 €
Maîtrise d'œuvre et études : 40 000.00 €	CCPR (Fonds de concours 2018) : 33 172.07 €
Divers imprévus : 40 000.00 €	DSIL : 100 800.00 €
	Autofinancement: 106 001.55 €
480 000.00 €HT	480 000.00 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce nouveau plan de financement et autorise Mr le Maire à solliciter tous les partenaires financiers.

DATE A RETENIR

Samedi 14 avril : Formation RCSC